

Communiqué de presse – 8 mars 2024

Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap : renouvellement de la convention entre INRAE et le FIPHFP

Engagé depuis près de 15 ans dans une politique volontariste, INRAE intègre pleinement le handicap dans sa politique RH. Ce 7 mars 2024, la 6^e convention entre INRAE et le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a été signée pour 3 ans, par Séverine Baudouin du FIPHFP et Louis-Augustin Julien, directeur général délégué aux ressources d’INRAE, en présence d’Angelo Trussardi, directeur adjoint des ressources humaines d’INRAE.

INRAE participe activement à l’inclusion des personnes en situation de handicap autour de 4 axes fondamentaux :

- le recrutement ;
- l’accompagnement, le suivi et le maintien dans l’emploi ;
- la nécessité de communiquer, de sensibiliser et de former sur le thème du handicap ;
- l’accessibilité numérique.

Depuis le 1^{er} décembre 2008, INRAE a constamment renouvelé son engagement dans cette voie par 5 conventions successives avec le FIPHFP. Chaque convention engage INRAE pour 3 ans sur une série d’actions adaptées au contexte de l’institut et à l’évolution de ses effectifs. Elle permet de mobiliser l’ensemble des aides financières du FIPHFP (aménagement des postes de travail, amélioration des conditions de vie, formation...) en complément du budget dédié par l’institut à cette politique. La mise en place d’une telle convention contribue ainsi à structurer l’action d’INRAE sur plusieurs années.

Pour une dynamique renouvelée dans la durée

En signant une 6^e convention avec le FIPHFP, INRAE s’engage dans un nouveau plan d’actions triennal pour lequel il présentera annuellement des bilans exhaustifs. Sur la période 2024-2026, INRAE réservera des financements significatifs pour accompagner l’ensemble de ses démarches (ou de ses actions), soit près de 2,29 M€ dont 50 % sont apportés par le FIPHFP.

Ce financement, en hausse de 15 % par rapport à la période 2021-2023, accompagnera le recrutement de travailleuses et travailleurs en situation de handicap, l’apprentissage, le maintien dans l’emploi mais aussi la formation dans le cadre d’un reclassement à la suite d’une inaptitude. Les initiatives en faveur d’une meilleure accessibilité numérique seront fortement soutenues et encouragées.

Plus précisément, la convention est structurée pour :

- améliorer de manière continue la politique handicap déjà déployée ;
- continuer de sensibiliser, de former et d'outiller les acteurs et les actrices en interne ;
- renforcer le recours à l'apprentissage des jeunes en situation de handicap et offrir la possibilité d'en titulariser ;
- poursuivre le rayonnement sur l'ensemble des centres INRAE pour une politique handicap globale ;
- accompagner le reclassement et la reconversion des personnes déclarées inaptes avec une procédure interne dédiée.

De manière générale, INRAE s'appliquera à maintenir son niveau d'implication pour accompagner les agents dans leur démarche vers une déclaration de reconnaissance du handicap et dans l'aménagement de leur poste de travail.

Les résultats de la politique handicap d'INRAE aujourd'hui

- INRAE a un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 5,92 %.
- En 2023, plus de 355 K€ ont contribué à faciliter le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap en aménageant leur poste.
- Parmi les prestations proposées chaque année, plus d'une centaine d'agents d'INRAE bénéficient de chèques emploi service (CESU) « compensation du handicap » pour les aider dans leur vie quotidienne.
- En 2023, 3 webinaires nationaux ont été proposés aux agents pour les sensibiliser sur le sujet des troubles cognitifs (DYS) et sur les solutions numériques à connaître pour faciliter l'accessibilité des contenus digitaux et les interactions avec les personnes en situation de handicap. Ces actions nationales de sensibilisation ont été complétées par des animations proposées dans les centres INRAE (DuoDay, repas à l'aveugle, scènes de théâtre, intervention d'associations...). En savoir plus : [INRAE, employeur handi-accueillant](#)

Contacts presse :

INRAE : 01 42 75 91 86 – presse@inrae.fr

FIPHFP : Fanny Auverny-Bennetot : fauverny@image7.fr

À propos du FIPHFP

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place en 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les 3 versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

Depuis sa création, le taux d'emploi dans la fonction publique est passé de 3,55 % en 2006 à 5,45 % en 2022. Dans la territoriale, les collectivités remplissent leur obligation légale avec un taux de 6,72 %, contre 5,53 % pour l'hospitalière et 4,36 % pour l'État.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville. « Il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr

Suivez le FIPHFP sur les réseaux sociaux [@FIPHFP](#)

INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, est un acteur majeur de la recherche et de l'innovation. L'institut rassemble une communauté de 12 000 personnes, avec 273 unités de recherche, de service et d'expérimentation implantées dans 18 centres dans toute la France.

Institut de recherche finalisée, il se positionne parmi les tout premiers organismes de recherche au monde en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l'animal, et en écologie-environnement. Il est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur l'ensemble « agriculture-alimentation-environnement ». INRAE a pour ambition d'être un acteur clé des transitions nécessaires pour répondre aux grands enjeux mondiaux.

Face à l'augmentation de la population et au défi de la sécurité alimentaire, au dérèglement climatique, à la raréfaction des ressources et au déclin de la biodiversité, l'institut a un rôle majeur pour construire des solutions et accompagner la nécessaire accélération des transitions agricoles, alimentaires et environnementales.

la science pour la vie, l'humain, la terre

Rejoignez-nous sur :



www.inrae/presse